

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le **22 JUIN 2020**

ID : 029-212902936-20200617-DE160612-DE



MAIRIE DE TREGUNC

DESIGNATION
DES REPRESENTANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL
AUPRES DES CONSEILS
D'ECOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine – MARREC Gauthier – DREAU Lilliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – DAGORN Nicolas – GALBRUN Karine - PAUCHET Gérard

Absente :

- Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Sonia DOUX BETHUIS à Valérie VOISIN

Date de convocation : 9 juin 2020

Gérard PAUCHET est nommé secrétaire de séance

Monsieur Le Maire indique que le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie d'une école. L'article D 411-1 du code de l'éducation prévoit que la Ville est représentée au sein de chacun d'eux par :

Nombre de conseillers		
En exercice :	29	-
Nombre de présents :	27	-
Nombre de votants :	28	

Le maire ou son représentant
Deux membres désignés au sein du conseil municipal

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le **22 JUIN 2020**

ID : 029-212902936-20200617-DE160612-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne ses deux représentants au sein des conseils d'école du Groupe scolaire Marc BOURHIS et du Groupe scolaire René DANIEL :

CONSEILS D'ECOLE

Le Maire ou son représentant

Groupe Scolaire MARC BOURHIS	LESCA Véronique	SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle
Groupe Scolaire RENE DANIEL	LESCA Véronique	GEORGES Valérie

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 17 juin 2020

LE MAIRE

Olivier BELLEC

